Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210422-DEL_2021_038-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 33 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, KECHID Marine, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210422-DEL_2021_038-DE

N° DEL_2021_038

Objet **Développement économique**
ZAC Cap Malo
DIA E 1925

DIA envoyée par l'étude de Maître Marine DUPUY, notaire à Paris (75002), reçue en mairie de Melesse et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 24/02/2021.

Parcelle : E 1925 d'une superficie totale de 12 421 m². (ZAC Cap Malo 2)

Vendeur : SCI TAYT 3 domiciliée 22 rue du docteur Lancereaux à Paris (75008) , représentée par Monsieur Raphaël BRAULT

Acquéreur : La société ITS Saint Meen domiciliée à Pontivy (56000) , représentée par Monsieur Yvonnick Joseph PRIOUX le gérant.

Prix de vente : 1 682 043,00 € + frais de commission de 50 461,29 € + frais d'acte notarial

Informations complémentaires :

Il s'agit d'un ensemble immobilier composé de deux bâtiments d'activités, de bureaux et d' espaces extérieurs

- Le bâtiment A est composé de :
  - Un espace commercial et des bureaux => environ 1 259 m²
  - Un espace commercial et des bureaux => environ 391 m²
  - Un espace commercial et des bureaux => environ 1 250 m²
  - Un espace commercial d'environ 550 m²
  - Un espace commercial d'environ 550 m²
  - Un espace commercial d'environ 400 m²

- Le bâtiment B constitué d'un rez-de-chaussée et de deux étages, composé de :

Au rez de chaussée
- 3 réserves d'environ 100 m² chacune destinées aux commerces du bâtiment A
- un couloir de livraison d'environ 150 m² desservant les réserves des espaces de circulation

Aux étages
- 2 plateaux d'environ 550 m² chacun aux 1er et 2eétages

Les espaces extérieurs comprennent des espaces verts, des stationnements et des voies de circulations automobiles et piétonnes.

PLANS/PHOTOS

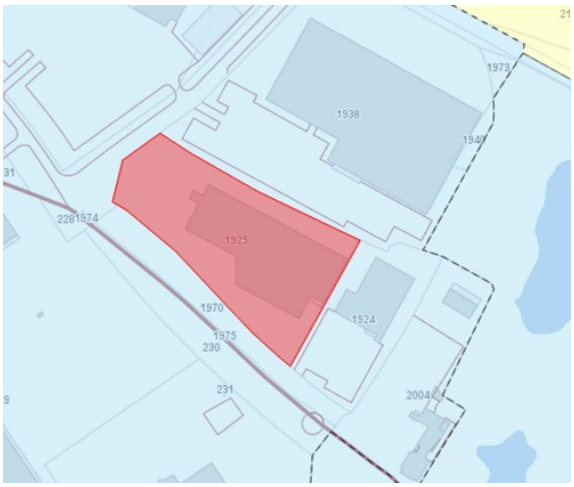

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210422-DEL_2021_038-DE

Monsieur le Président propose de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCIDE de ne pas préempter la parcelle E1925 d'une superficie totale de 12 421 m², située dans la ZAC Cap Malo 2.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 20/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 20/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_039-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_039-DE

N° DEL_2021_039

Objet **Finances**

Budget principal - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_040-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_040-DE

N° DEL_2021_040

Objet **Finances**

Budget annexe "chantier d'insertion" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "chantier d'insertion", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_041-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_041-DE

N° DEL_2021_041

Objet **Finances**

Budget annexe "Domaine de Boulet" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "Domaine de Boulet", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_042-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_042-DE

N° DEL_2021_042

Objet **Finances**

Budget annexe "commerces" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "commerces", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_043-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_043-DE

N° DEL_2021_043

Objet **Finances**

Budget annexe "SPANC" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "SPANC", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_044-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_044-DE

N° DEL_2021_044

Objet **Finances**

Budget annexe "Chemin Renault" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "Chemin Renault", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_045-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_045-DE

N° DEL_2021_045

Objet **Finances**

Budget annexe "SPIC énergies renouvelables" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "SPIC énergies renouvelables", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_046-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_046-DE

N° DEL_2021_046

Objet **Finances**

Budget annexe "filière bois" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "filière bois", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_047-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_047-DE

N° DEL_2021_047

Objet **Finances**

Budget annexe "ateliers relais" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ateliers relais", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_048-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_048-DE

N° DEL_2021_048

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Cap Malo", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_049-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_049-DE

N° DEL_2021_049

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Troptière" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Troptière", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_050-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_050-DE

N° DEL_2021_050

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Justice" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Justice", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_051-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_051-DE

N° DEL_2021_051

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Bourdonnais" - Compte de gestion 2020
Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Bourdonnais", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_052-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_052-DE

N° DEL_2021_052

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Chatelier", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_053-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_053-DE

N° DEL_2021_053

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Olivettes" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Olivettes", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_054-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_054-DE

N° DEL_2021_054

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Beauséjour" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Beauséjour", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_055-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_055-DE

N° DEL_2021_055

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Cap Malo 3" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Cap Malo 3", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_056-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_056-DE

N° DEL_2021_056

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Croix Couverte" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Croix Couverte", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_057-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_057-DE

N° DEL_2021_057

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Croix Couverte 2" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Croix Couverte 2", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_058-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_058-DE

N° DEL_2021_058

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Hémetière 2" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Hémetière 2", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_059-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_059-DE

N° DEL_2021_059

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Ecoparc" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Ecoparc", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_060-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_060-DE

N° DEL_2021_060

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Stand" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Stand", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_061-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_061-DE

N° DEL_2021_061

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Olivettes 2" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur,du Budget annexe "ZA Olivettes 2", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_062-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 37

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_062-DE

N° DEL_2021_062

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA 4 chemins" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA 4 chemins", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_063-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_063-DE

N° DEL_2021_063

Objet **Développement économique**

ZAC Bourdonnais

Convention de participation SCI LO IMO

Le Conseil communautaire a approuvé par délibération n°140/2011 du 7 juin 2011 la création de la ZAC de la Bourdonnais sur la commune de la Mézière. La Communauté de communes est l'aménageur de la ZAC (ZAC en régie).
Le périmètre de la ZAC de la Bourdonnais est exclu du champ d'application de la taxe d'aménagement.

Par délibération en date du 04 octobre 2016, le Conseil communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de la Bourdonnais, qui comprend notamment le Programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.
Conformément à l'article L 311-4 du code de l'urbanisme, une participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC est due par tout constructeur qui entend édifier un projet sur un terrain compris dans le périmètre de la ZAC et qui n'aurait pas fait l'objet d'une cession, d'une location, ni d'une concession d'usage consentie par l'aménageur de la zone. La participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC intervient également en contrepartie de l'exonération de taxe d'aménagement, dont bénéficient les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC, à la condition que le constructeur participe au coût des équipements prévus à l'article 317 quater de l'annexe II du CGI.

Une demande de permis de construire sera déposée prochainement par la SCI LO IMO, représentée par Monsieur Jérôme LESNE, gérant de l'entreprise West Boat, pour l'implantation d'un local de stockage et bureaux sur les parcelles AM 149 et 150 (pour partie), parcelles intégrées au périmètre de la ZAC de la Bourdonnais.
Une convention de participation entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et la SCI LO IMO doit être établie. Elle fixera le montant des participations et les modalités de versement.
Pour déterminer le montant de la participation, il est tenu compte du coût de réalisation des équipements publics mis à la charge des constructeurs que l'aménageur ressort des travaux déjà réalisés et des coûts prévisionnels pour les ouvrages définis au dossier de réalisation de la ZAC, soit un total de 3 285 137 € TTC.
D'autre part, il est tenu compte de la surface de plancher totale définie à l'article L.112-1 du Code de l'urbanisme susceptible d'être réalisée dans la ZAC telle que fixée dans le programme global des constructions contenu au dossier de réalisation dans la zone, soit 135 000 m² pour la ZAC de la Bourdonnais.
Le montant de la participation des constructeurs n'ayant pas acquis leurs terrains auprès de la Communauté de communes, agissant comme aménageur de la ZAC de la Bourdonnais, est donc de 24,33 € par m² de surface plancher créée. Cette participation n'est pas soumise à la TVA.

Au regard de la destination de la construction ainsi que du projet de demande de permis de construire de la SCI LO IMO (388 m² de surface plancher), et tel qu'il a été communiqué à la Communauté de communes le 19/02/2021, le montant de la participation due par le constructeur s'élève à titre prévisionnel à 9 440,04 €.
Le montant définitif sera fixé en fonction du nombre de m² de surface plancher autorisé par le permis de construire.
Les modalités de versement sont les suivantes

- 10 % du montant global prévisionnel à la signature de la présente convention
- 40 % du montant global définitif à l'obtention du permis de construire purgé de recours
- Le solde au plus tard 1 an après l'obtention du permis de construire purgé de recours.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer une convention de participation avec Monsieur Jérôme Lesné, représentant la SCI LO IMO, suivant les modalités définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE les termes de la convention de participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC de la Bourdonnais, ci-jointe,
AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 23/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_063-DE

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_063-DE

ZAC DE LA BOURDONNAIS

(La Mézière)

CONVENTION DE PARTICIPATION

Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné
/
SCI LO IMO

10/03/2021

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_063-DE

ZAC de la Bourdonnais

CONVENTION DE PARTICIPATION

(Art. L. 311-4 du Code de l'Urbanisme)

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La **Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné** (CCVIA) représentée par M. Claude JAOUEN, Président de la CCVIA, dûment autorisé à cet effet par une délibération du Conseil Communautaire n°……. en date du 30/03/2021, ci-après dénommée la "CCVIA",

D'UNE PART,

ET

La Société SCI LO IMO**,** Société Civile Immobilière au capital social de ……Euros, inscrite au RCS de Rennes sous le n° 890120025, dont le siège social est à Tinténiac (35190) 4 rue Julien LEMORDANT, représentée par Monsieur Jérôme LESNE,

ci-après dénommée le « Constructeur »

D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

Par délibération du 7 juin 2011, le conseil communautaire Val d'Ille - Aubigné a créé la ZAC de La Bourdonnais située sur le territoire de la commune de La Mézière.

Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics de la zone ont été approuvés par délibération du conseil communautaire Val d'Ille - Aubigné en date du 4 octobre 2016, conformément aux articles R. 311-7 et R. 311-8 du code de l'urbanisme.

Le périmètre de la ZAC est exclu du champ d'application de la taxe d'aménagement suivant délibération du Conseil Municipal de La Mézière.

Les règles d'urbanismes applicables sont définies par le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné approuvé par décision du conseil communautaire en date du 25 février 2020 et le cahier de prescriptions environnementales, architecturales et paysagères (CPEAP) établi pour la ZAC de La Bourdonnais, document annexé à cette convention.

En application de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme, la présente convention a pour objet de déterminer les conditions de participation du Constructeur au coût d'équipement de la ZAC.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE :

La présente convention de participation, obligatoire selon l'article L311-4 du Code de l'Urbanisme, détermine la participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC de la Bourdonnais située à la Mézière, due par le CONSTRUCTEUR, qui entend édifier un projet, sur un terrain compris dans le périmètre de cette ZAC, ce terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession ou d'une location ou concession d'usage consentie par la Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné agissant en régie comme aménageur de la zone, ceci dans le respect du principe général d'égalité de traitement des usagers devant les charges publiques.

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_063-DE

Elle intervient également en contrepartie de l'exonération de taxe d'aménagement, dont bénéficient les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC, à la condition que le CONSTRUCTEUR participe au coût des équipements prévus à l'article 317 quater de l'annexe II du CGI.

Le CONSTRUCTEUR envisage de déposer une demande de permis de construire pour bâtir un (ou des) immeubles, sur un terrain situé à l'intérieur du périmètre de la ZAC de La Bourdonnais. Cette opération est dénommée ci-après "le projet" ou "l'opération". La mise en œuvre, envisagée par le CONSTRUCTEUR, impose de déterminer les engagements réciproques entre le constructeur d'une part et la CCVIA d'autre part, préalablement à la délivrance des autorisations administratives de réalisation du projet, et tenant à l'obligation du constructeur de participer au coût des équipements de la ZAC (article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme), dont son projet bénéficiera.

ARTICLE 1 – OBJET DES TRAVAUX

1.1 - Désignation du terrain

Le terrain sur lequel le programme de construction doit être réalisé correspond aux parcelles référencées au cadastre de la commune de La Mézière

- section AM 149 et 150 pour partie, d'une contenance totale de 1757 m²,
- sise rue de l'Aubépine, à La Mézière.

1.2 - Projet

Le constructeur souhaite réaliser ou faire réaliser sur le terrain lui appartenant référencé ci-dessus un programme de construction

- à usage de lieu d'entreposage et de maintenance de bateaux ainsi qu'une partie de bureaux,
- le tout correspondant à environ 388 m² de surface plancher créée.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA PARTICIPATION

Au regard du programme des équipements publics de la ZAC estimé prévisionnellement à 3 285 137 Euros, le montant de la participation due par les constructeurs a été fixée à 24,33 € par m² de Surface Plancher.

Au regard de la destination de la construction ainsi que du projet de demande de permis de construire tel qu'il a été communiqué à la CCVIA le 19/02/2021, le montant de la participation due par le Constructeur s'élève à titre prévisionnel à 9 440,04 euros *(neuf mille quatre cent quarante euros et quatre centimes).* Cette participation n'est pas soumise à TVA.

Le montant définitif sera fixé en fonction du nombre de m² de Surface Plancher dont la construction sera autorisée par le permis de construire.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT

3.1. - Le Constructeur s'engage à verser le montant de la participation prévue par la présente convention selon les modalités ci-après définies.

3.2. - Le Constructeur s'engage à verser la participation au coût des équipements publics de la zone selon l'échéancier suivant :

- 10 % du montant global prévisionnel à la signature de la présente convention, soit 944 €,
- 40 % du montant global définitif à l'obtention du permis de construire purgé de tout recours (soit obtention du permis de construire + 2 mois), soit 3 776 €,
- Le solde soit 4 720,04 €, au plus tard 1 an après l'obtention du permis de construire purgé de tout recours (soit obtention du permis de construire + 2 mois + 1 an).

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_063-DE

3.3. - Passées leurs dates d'échéance, les sommes dues au titre de la présente convention de participation, à quelque titre que ce soit, porteront intérêt au taux de l'intérêt légal à la date d'échéance, majoré de cinq points, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, et sans que le paiement de ces intérêts dégage le Constructeur de son obligation de payer à la date prévue à la CCVIA, laquelle conserve la faculté de l'y contraindre et d'exiger des dommages-intérêts.

ARTICLE 4 – INDEXATION

Les versements prévus à l'article 3 ci-dessus sont indexés sur l'Indice National des travaux publics TPO1, tel qu'il est établi par le Ministère de l'Économie et des Finances et publié au Bulletin Officiel de la concurrence, par application à la somme due à l'échéance du rapport I/Io dans lequel :

- Io est le dernier indice publié à la date de signature de la présente convention, soit Io = 109,5 (11/2020)
- I est le dernier indice publié 15 jours avant la date de chaque échéance considérée.

En cas de retard dans la publication de l'indice les sommes restant dues seront prévisionnellement révisées par application d'un coefficient de variation égal à celui observé pendant la période antérieure à celle du dernier indice connu, et par suite, un réajustement sera effectué dès la publication dudit indice et rétroactivement.

Il est expressément convenu qu'au cas où l'indice ici choisi cesserait d'être publié, l'indice qui le remplacerait ou qui s'en rapprocherait le plus serait substitué de plein droit à l'ancien dans les conditions et selon les coefficients de raccordement prévus. En cas de désaccord sur le choix cet indice, celui-ci sera fixé par la juridiction compétente, les dispositions prévues à l'alinéa précédent s'appliquant à titre provisionnel.

ARTICLE 5 – TRANSFERT DU PERMIS - MUTATION

Dès lors que le terrain ci-avant désigné et les constructions s'y trouvant seraient pour tout ou partie vendus, ou qu'ils feraient l'objet de contrats conférant des droits réels à un tiers, ou encore en cas de transfert de permis de construire, les obligations résultant de la présente convention seront transférées de plein droit aux bénéficiaires de ces ventes ou transferts. Le Constructeur s'engage à faire insérer dans les actes afférents, l'obligation pour son acquéreur ou tout autre tiers détenteur des droits réels d'exécuter et de transmettre aux acquéreurs successifs, les obligations résultant de la présente convention de participation auxquelles il n'aurait pas été satisfait.

Le Constructeur sera tenu solidairement avec ses successeurs du paiement des fractions de participation non encore effectuées à la date de l'acte de vente ou de tout autre acte conférant une partie des droits réels ou encore à la date de transfert du permis de construire.

ARTICLE 6 - DÉGRÈVEMENT

En cas de modification du permis de construire entraînant une diminution ou la suppression de la participation, ou de péremption du permis de construire, la somme correspondante est restituée au constructeur si le versement a été effectué. De même, si le versement n'a pas été effectué, le montant de la participation sera réduit à due concurrence.

Cette modification interviendra par avenant à la présente convention.

ARTICLE 7 – LITIGES

Tout litige résultant de l'application de la présente convention de participation et ses suites sera du ressort du tribunal administratif de Rennes.

Sans préjudice des recours ouverts par l'article L. 332-30 du Code de l'urbanisme, toute réclamation contentieuse devra avoir été précédée à peine d'irrecevabilité d'une réclamation gracieuse adressée à la CCVIA dans un délai de deux mois à compter de la réception par le Constructeur de la notification de l'ajustement.

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210423-DEL_2021_063-DE

ARTICLE 8 – FRAIS

Les frais de timbre et d'enregistrement éventuels de la présente convention de participation sont à la charge du Constructeur.

ARTICLE 9 – EFFETS

La signature de la présente convention ne préjuge pas des délais d'instruction de la demande de permis de construire déposée par le Constructeur, ni de la décision qui sera prise à l'issue de cette instruction.

Si par impossible une stipulation quelconque de la présente convention était entachée d'illégalité, la constatation de ladite illégalité n'emporterait pas, sauf indivisibilité, la nullité du surplus.

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention de participation, les parties intervenantes font élection de domicile :

- pour la CCVIA, à son siège 1 rue de La Métairie 35520 Montreuil Le Gast
- pour le Constructeur, en son lieu de domiciliation

Fait le .....

A Montreuil Le Gast

en 2 exemplaires originaux

Pour La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

Pour le CONSTRUCTEUR

PJ: CPEAP de la ZAC de La Bourdonnais

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_064-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_064-DE

N° DEL_2021_064

Objet **Finances**

Budget annexe "eau potable" - Compte de gestion 2020

Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au budget principal de l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion est le document du comptable (Trésorier de la collectivité), qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Les résultat du compte Administratif et du compte de Gestion doivent être identiques.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "eau potable", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_065_B-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_065_B-BF

N° DEL_2021_065

Objet **Finances**

Budget principal - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET PRINCIPAL			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 047 843,92	138 417,00	25 059,73
Opérations de l'exercice	15 455 640,06	16 333 380,69	2 508 799,93	3 156 940,36
Résultat de l'exercice		877 740,63		648 140,43
RESULTAT CUMULE		**4 925 584,55**		**534 783,16**

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	138 417,00	4 072 903,65
Opérations de l'exercice	17 964 439,99	19 490 321,05
Résultat de l'exercice		1 525 881,06
RESULTAT CUMULE		**5 460 367,71**

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **+ 877 740,63 €.**

Le résultat d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 est de **+ 648 140,43 €.**

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 877 740,63 €** est ajouté à l'excédent reporté de **4 047 843,92 €** soit un résultat cumulé de **+ 4 925 584,55 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+ 648 140,43 €** est ajouté au déficit reporté de **113 357,27 €** soit un résultat cumulé de **+ 534 783,16 €.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_065_B-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_066B-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_066B-BF

N° DEL_2021_066

Objet **Finances**

Budget annexe "chantier d'insertion" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – CHANTIER D'INSERTION			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	577,93			4 148,46
Opérations de l'exercice	255 894,09	269 517,58	3 574,10	1 661,00
Résultat de l'exercice		13 623,49	1 913,10	
RESULTAT CUMULE		13 045,56		2 235,36

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	577,93	4 148,46
Opérations de l'exercice	259 468,19	271 178,58
Résultat de l'exercice		11 710,39
RESULTAT CUMULE		15 280,92

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « Chantier d'insertion » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 13 623,49 €** est ajouté au déficit reporté de **- 577,93 €** soit un résultat cumulé de **+ 13 045,56 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **– 1 913,10 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 4 148,46 €** soit un résultat cumulé de **+ 2 235,36 €.**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_066B-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_067-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_067-BF

N° DEL_2021_067

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA du Stand" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA DU STAND			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		26 302,00	202 602,00	
Opérations de l'exercice	9 146,94	0,00	0,00	9 146,94
Résultat de l'exercice	9 146,94			9 146,94
RESULTAT CUMULE		17 155,06	193 455,06	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	176 300,00	
Opérations de l'exercice	9 146,94	9 146,94
Résultat de l'exercice	0,00	
RESULTAT CUMULE	176 300,00	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA du Stand » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **– 9 146,94 €** est soustrait à l'excédent reporté de **+ 26 302 €,** soit un résultat cumulé de **+ 17 155,06 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+ 9 146,94 €** est cumulé au déficit reporté de **– 202 602,00 €** soit un résultat cumulé de **– 193 455,06 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_067-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_068-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_068-BF

N° DEL_2021_068

Objet **Finances**

Budget annexe "Domaine de Boulet" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – DOMAINE DE BOULET			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	237,95			0,00
Opérations de l'exercice	448 921,03	259 377,85	89 150,41	85 446,17
Résultat de l'exercice	189 543,18		3 704,24	
RESULTAT CUMULE	**189 781,13**		**3 704,24**	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	237,95	0,00
Opérations de l'exercice	538 071,44	344 824,02
Résultat de l'exercice	193 247,42	
RESULTAT CUMULE	**193 485,37**	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « Domaine de Boulet » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **– 189 543,18 €** est cumulé au déficit reporté de **– 237,95 €** soit un résultat cumulé de **– 189 781,13 €**.

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 est de **– 3 704,24 €.**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_068-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_069B-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_069B-BF

N° DEL_2021_069

Objet **Finances**

Budget annexe "commerces" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – COMMERCES			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 184,69		106 705,68
Opérations de l'exercice	108 129,03	106 943,78	161 207,25	59 249,00
Résultat de l'exercice	1 185,25		101 958,25	
RESULTAT CUMULE	0,56			4 747,43

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		107 890,37
Opérations de l'exercice	269 336,28	166 192,78
Résultat de l'exercice	103 143,50	
RESULTAT CUMULE		4 746,87

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « commerces » tel que présenté ci-dessus.

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **– 1 185,25 €** est soustrait de l'excédent reporté de **+ 1 184,69 €** soit un résultat cumulé de **– 0,56 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **– 101 958,25 €** est soustrait de l'excédent reporté de **+ 106 705,68 €** soit un résultat cumulé de **+ 4 747,43 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_069B-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_070-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_070-BF

N° DEL_2021_070

Objet **Finances**

Budget annexe "SPANC" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – SPANC			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		8 285,10		22 226,73
Opérations de l'exercice	208 742,74	279 484,89	3 788,38	7 125,86
Résultat de l'exercice		70 742,15		3 337,48
RESULTAT CUMULE		**79 027,25**		**25 564,21**

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		30 511,83
Opérations de l'exercice	212 531,12	286 610,75
Résultat de l'exercice		74 079,63
RESULTAT CUMULE		**104 591,46**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 70 742,15 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 8 285,10 €** soit un résultat cumulé de **+ 79 027,25 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+3 337,48 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 22 226,73 €** soit un résultat cumulé de **+ 25 564,21 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_070-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_071-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_071-BF

N° DEL_2021_071

Objet **Finances**

Budget annexe "Chemin Renault" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – CHEMIN RENAULT			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		280 128,28	268 879,45	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		0,00		0,00
RESULTAT CUMULE		**280 128,28**	**268 879,45**	**0,00**

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	268 879,45	280 128,28
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		0,00
RESULTAT CUMULE		**11 248,83**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « Chemin Renault » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **+ 280 128,28 €.**

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 est de **– 268 879,45 €.**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_071-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_072-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_072-BF

N° DEL_2021_072

Objet **Finances**

Budget annexe "SPIC énergies renouvelables" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – SPIC ENERGIES RENOUVELABLES			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 107,99		9 601,42
Opérations de l'exercice	3 290,10	3 703,84	2 677,74	2 625,00
Résultat de l'exercice		413,74	52,74	
RESULTAT CUMULE		5 521,73		9 548,68

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		14 709,41
Opérations de l'exercice	5 967,84	6 328,84
Résultat de l'exercice		361,00
RESULTAT CUMULE		15 070,41

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « SPIC énergies renouvelables » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 413,74 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 5 107,99 €** soit un résultat cumulé de **+ 5 521,73 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **– 52,74 €** est soustrait de l'excédent reporté de **+ 9 601,42 €** soit un résultat cumulé de **+ 9 548,68 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_072-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_073-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_073-BF

N° DEL_2021_073

Objet **Finances**

Budget annexe "filière bois" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

BUDGET ANNEXE – FILIERE BOIS				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00		0,00
Opérations de l'exercice	5 390,07	4 877,23	0,00	10 000,00
Résultat de l'exercice	512,84			10 000,00
RESULTAT CUMULE	**512,84**	**0,00**		**10 000,00**

TOTAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00
Opérations de l'exercice	5 390,07	14 877,23
Résultat de l'exercice		9 487,16
RESULTAT CUMULE		**9 487,16**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « filière bois » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **– 512,84 €.**

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 est de **+ 10 000 €.**

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_074-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_074-BF

N° DEL_2021_074

Objet **Finances**

Budget annexe "ateliers relais" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ATELIER RELAIS			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		32 682,01		79 070,08
Opérations de l'exercice	67 773,20	87 680,49	55 910,99	99 849,17
Résultat de l'exercice		19 907,29		43 938,18
RESULTAT CUMULE		**52 589,30**		**123 008,26**

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		111 752,09
Opérations de l'exercice	123 684,19	187 529,66
Résultat de l'exercice		63 845,47
RESULTAT CUMULE		**175 597,56**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ateliers relais » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 19 907,29 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 32 682,01 €** soit un résultat cumulé de **+ 52 589,30 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+ 43 938,18 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 79 070,08 €** soit un résultat cumulé de **+ 123 008,26 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_074-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_075-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_075-BF

N° DEL_2021_075

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA CAP MALO			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 133 179,76	1 499 063,77	
Opérations de l'exercice	607,52	13 096,88	54 303,76	0,00
Résultat de l'exercice		12 489,36	54 303,76	
RESULTAT CUMULE		**1 145 669,12**	**1 553 367,53**	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	365 884,01	
Opérations de l'exercice	54 911,28	13 096,88
Résultat de l'exercice	41 814,40	
RESULTAT CUMULE	**407 698,41**	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA Cap Malo » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 12 489,36 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 1 133 179,76 €** soit un résultat cumulé de **+ 1 145 669,12 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **– 54 303,76 €** est cumulé au déficit reporté de **- 1 499 063,77 €** soit un résultat cumulé de **- 1 553 367,53 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_075-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_076-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_076-BF

N° DEL_2021_076

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Troptière" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA TROPTIERE			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	36 186,00		85 255,00	
Opérations de l'exercice	73 558,00	72 859,00	1 567,50	71 291,50
Résultat de l'exercice	699,00			69 724,00
RESULTAT CUMULE	**36 885,00**		**15 531,00**	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	121 441,00	
Opérations de l'exercice	75 125,50	144 150,50
Résultat de l'exercice		69 025,00
RESULTAT CUMULE	**52 416,00**	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA Troptière » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **– 699,00 €** est ajouté au déficit reporté de **- 36 186,00 €** soit un résultat cumulé de **- 36 885,00 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+ 69 724,00 €** est soustrait du déficit reporté de **- 85 255,00 €** soit un résultat cumulé de **- 15 531,00 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_076-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_077-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_077-BF

N° DEL_2021_077

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Justice" - Compte administratif 2020

Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA JUSTICE			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	932,86		281 910,14	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	932,86		281 910,14	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	282 843,00	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	
RESULTAT CUMULE	282 843,00	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « Za Justice » tel que présenté ci-dessus.

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **– 932,86 €.**

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 est de **– 281 910,14 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_077-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_078-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_078-BF

N° DEL_2021_078

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Bourdonnais" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA BOURDONNAIS			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		255 451,31	1 049 247,81	
Opérations de l'exercice	567 913,99	573 506,84	513 776,15	478 528,35
Résultat de l'exercice		5 592,85	35 247,80	
RESULTAT CUMULE		**261 044,16**	**1 084 495,61**	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	793 796,50	
Opérations de l'exercice	1 081 690,14	1 052 035,19
Résultat de l'exercice	29 654,95	
RESULTAT CUMULE	**823 451,45**	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA Bourdonnais » tel que présenté ci-dessus.

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 5 592,85 €** est ajouté à l'excédent reporté de **+ 255 451,31 €** soit un résultat cumulé de **+ 261 044,16 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **– 35 247,80 €** est cumulé au déficit reporté de **– 1 049 247,81 €** soit un résultat cumulé de **– 1 084 495,61 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_078-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_079-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_079-BF

N° DEL_2021_079

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA CHATELIER			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 218,69	196 844,27	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE		**9 218,69**	**196 844,27**	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	187 625,58	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	
RESULTAT CUMULE	**187 625,58**	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget ZA Chatelier tel que présenté ci-dessus.

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **+ 9 218,69 €.**

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 est de **– 196 844,27 €.**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_079-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_080-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_080-BF

N° DEL_2021_080

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Olivettes" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA OLIVETTES			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		35 300,00	421 768,00	
Opérations de l'exercice	1 766,00	1 766,00	1 766,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		1 766,00	
RESULTAT CUMULE		35 300,00	423 534,00	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	386 468,00	
Opérations de l'exercice	3 532,00	1 766,00
Résultat de l'exercice	1 766,00	
RESULTAT CUMULE	388 234,00	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA Olivettes » tel que présenté ci-dessus.

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **+ 35 300 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **– 1 766,00 €** est cumulé au déficit reporté de **– 421 768,00 €** soit un résultat cumulé de **– 423 534,00 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_080-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_081-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_081-BF

N° DEL_2021_081

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Beausejour" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA BEAUSEJOUR			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		78 016,12	1 721,20	
Opérations de l'exercice	78 017,88	1,76	0,00	1 721,20
Résultat de l'exercice	78 016,12			0,00
RESULTAT CUMULE				

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		76 294,92
Opérations de l'exercice	78 017,88	1 722,96
Résultat de l'exercice	76 294,92	
RESULTAT CUMULE		0,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA Beauséjour » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **- 78 016,12 €** est soustrait de l'excédent reporté de **+ 78 016,12 €** soit un résultat cumulé de **0 €**.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+ 1 721,20 €** est cumulé au déficit reporté de **– 1 721,20 €** soit un résultat cumulé de **0 €**.

RAPPELLE que ce budget a été clos par délibération DEL_2020_382 du 13 octobre 2020.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_081-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_082-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_082-BF

N° DEL_2021_082

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Cap Malo 3" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA CAP MALO 3			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	46 944,95		19,36	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	46 944,95		19,36	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	46 964,31	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	
RESULTAT CUMULE	46 964,31	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **– 46 944,95 €.**

Le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2020 est de **– 19,36 €**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_082-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_083-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_083-BF

N° DEL_2021_083

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Croix Couverte" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA CROIX COUVERTE			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	8 652,47		115 274,91	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	8 652,47		115 274,91	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	123 927,38	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	
RESULTAT CUMULE	123 927,38	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA Croix Couverte » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **– 8 652,47 €.**

Le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2020 est de **– 115 274,91 €**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_083-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_084-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_084-BF

N° DEL_2021_084

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Croix Couverte 2" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

BUDGET ANNEXE – ZA CROIX COUVERTE 2				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		23 696,32	337 862,34	
Opérations de l'exercice	0,00	3 064,96	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		3 064,96	0,00	
RESULTAT CUMULE		**26 761,28**	**337 862,34**	

TOTAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	314 166,02	
Opérations de l'exercice	0,00	3 064,96
Résultat de l'exercice		3 064,96
RESULTAT CUMULE	**311 101,06**	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA Croix Couverte 2 » tel que présenté ci-dessus

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 3 064,96 €** est cumulé à l'excédent reporté de **+ 23 696,32 €** soit un résultat cumulé de **+ 26 761,28 €.**

Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2020 de **– 337 862,64 €.**

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_085-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_085-BF

N° DEL_2021_085

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Hémetière 2" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

BUDGET ANNEXE – ZA HEMETIERE 2				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	10 147,02		101 759,70	
Opérations de l'exercice	4 698,00	4 698,00	900,00	3 798,00
Résultat de l'exercice	0,00			2 898,00
RESULTAT CUMULE	10 147,02		98 861,70	

TOTAL		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	111 906,72	
Opérations de l'exercice	5 598,00	8 496,00
Résultat de l'exercice		2 898,00
RESULTAT CUMULE	109 008,72	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA Hémetière 2 » tel que présenté ci-dessus.

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **– 10 147,02 €.**

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2020 de **+ 2 898,00 €** est cumulé au déficit reporté de **– 101 759,70 €** soit un résultat cumulé de **– 98 861,70 €**.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_085-BF

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_086B-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_086B-BF

N° DEL_2021_086

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Ecoparc" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – ZA ECOPARC			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 539,00	661 958,00	
Opérations de l'exercice	45 482,28	45 482,28	136 241,46	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		136 241,46	
RESULTAT CUMULE		6 539,00	798 199,46	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	655 419,00	
Opérations de l'exercice	181 723,74	45 482,28
Résultat de l'exercice	136 241,46	
RESULTAT CUMULE	791 660,46	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA Ecoparc » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **+ 6 539,00 €.**

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **– 136 241,46 €** est cumulé au déficit reporté de **– 661 958,00 €** soit un résultat cumulé de **– 798 199,46 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_086B-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_087-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_087-BF

N° DEL_2021_087

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA Olivettes 2" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – OLIVETTES 2			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	33 599,00		201 922,00	
Opérations de l'exercice	773,96	773,96	22 544,27	0,00
Résultat de l'exercice	0,00		22 544,27	
RESULTAT CUMULE	**33 599,00**	**0,00**	**224 466,27**	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	235 521,00	
Opérations de l'exercice	23 318,23	773,96
Résultat de l'exercice	22 544,27	
RESULTAT CUMULE	**258 065,27**	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA Olivettes 2» tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 est de **– 33 599,00 €.**

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **- 22 544,27 €** est cumulé au déficit reporté de **– 201 922,00 €** soit un résultat cumulé de **– 224 466,27 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_087-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_088-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
MESTRIES Gaëlle donne procuration à ALMERAS Loïc
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_088-BF

N° DEL_2021_088

Objet **Finances**

Budget annexe "ZA 4 Chemins" - Compte administratif 2020
Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-1,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance, Isabelle Lavastre a été désignée pour assurer la présidence de séance pour l'examen et la soumission des comptes administratifs tant du budget principal que des budgets annexes à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Claude Jaouen, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné se retire au moment du vote.

Isabelle Lavastre rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur la clôture des comptes relatifs au Budget Principal de l'exercice 2020.

Le Compte Administratif est le document de l'ordonnateur (Président de la Communauté de Communes) qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice. Il détermine le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020 qui est repris au Budget Primitif de l'année suivante (exercice budgétaire 2021).

Isabelle Lavastre présente le compte administratif 2020 en apportant des commentaires sur les dépenses et les recettes réalisées en 2020.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	BUDGET ANNEXE – 4 CHEMINS			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	9 514,40		168 269,44	
Opérations de l'exercice	0,00	45,73	45,73	0,00
Résultat de l'exercice		45,73	45,73	
RESULTAT CUMULE	9 468,67	0,00	168 315,17	

	TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	177 783,84	
Opérations de l'exercice	45,73	45,73
Résultat de l'exercice	0,00	
RESULTAT CUMULE	177 783,84	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 et sa réforme du 1er janvier 2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget « ZA 4 Chemins » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2020 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020 de **+ 45,73 €** est cumulé au déficit reporté de **– 9 514,40 €,** soit un résultat cumulé de – **9 468,67 €**.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de **– 45,73 €** est cumulé au déficit reporté de **– 168 269,44 €** soit un résultat cumulé de **– 168 315,17 €**.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_088-BF

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_089-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_089-DE

N° DEL_2021_089

Objet **Finances**

Budget principal - Affectation du résultat

Reprise anticipée des résultats du CA 2020 au BP 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les résultats de l'exercice budgétaire 2020 :

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 comme suit :

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020		
	Résultat de fonctionnement	
		2020
A-	**Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**	**877 740,63 €**
	Recettes de fonctionnement 2020	16 333 380,69 €
	Dépenses de fonctionnement 2020	15 455 640,06 €
B-	**Résultat de fonctionnement antérieur reporté**	**4 047 843,92 €**
C-	**Résultat de fonctionnement à affecter A+B**	**4 925 584,55 €**
	Résultat d'investissement	
D-	**Résultat d'investissement de l'exercice 2020**	**648 140,43 €**
	Recettes d'investissement 2020	3 156 940,36 €
	Dépenses d'investissement 2020	2 508 799,93 €
E-	**Résultat d'investissement antérieur reporté**	**-113 357,27 €**
F-	**Solde d'exécution à reporter R001 ou D001**	**534 783,16 €**
G-	**Reports d'investissement 2020 sur 2021 à financer**	**-1 455 895,00 €**
	Recettes d'investissement reportées sur 2021	0,00 €
	Dépenses d'investissement reportées sur 2021	1 455 895,00 €
H-	**Excédent ou Besoin de financement net F-G**	**-921 111,84 €**
G-	**Affectation en réserve à l'article 1068 – Recettes d'investissement**	**921 111,84 €**
	Au minimum, couverture du besoin de financement H	**921 111,84 €**
	Affectation libre du conseil communautaire	**0,00 €**
J-	**Report en fonctionnement au chapitre 002 – C-G**	**4 004 472,71 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

APPROUVE la reprise par anticipation de l'excédent global de la section de fonctionnement, d'un montant de 4 004 472,71 €, et de l'affecter au Budget Primitif 2021 du budget principal, en report à l'article 002 "Excédent de fonctionnement reporté", en recette de la section de fonctionnement,

APPROUVE l'affectation en réserve à l'article 1068 d'un montant de 921 111,84 €.

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_089-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_090-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_090-DE

N° DEL_2021_090

Objet **Finances**

Fiscalité

Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Président propose de fixer les taux suivants, inchangés, au titre de l'année 2021 :

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :25,46 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (FNB) : 2,17 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (FB) : 2,48 %

Pour info : Taxe d'Habitation (TH) : 11,14 % (impossibilité de modifier ce taux suite à la réforme de cette taxe : il s'agit du la part résiduelle correspondant aux résidences secondaires)

Monsieur le Président propose de valider ces taux de fiscalité inchangés pour l'année 2021.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 23 février 2021 et la présentation détaillée du budget le 20 mars 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-41-1

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 nonies C, 1636 B sexies, 1638-0 bis, 1639 A, 1638 quater

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pour : 34

Abstention : 2
LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste

FIXE le taux de la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **25,46 %**

FIXE le taux de la **Taxe d'Habitation (TH**) de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **11,14 %**

FIXE le taux de la **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (FNB)** de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **2,17 %**

FIXE le taux de la **Taxe Foncière sur les propriétés bâties (FB)** de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **2,48 %**

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_091-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_091-BF

N° DEL_2021_091

Objet **Finances**

Budget principal - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du budget principal.

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20 682 151,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 682 151,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève 4 004 473,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 221 755,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 221 755,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève 534 784,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-1 et s.,

Vu la loi "Administration Territoriale de la République" du 06 février 1992 qui impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) précédent le vote du budget primitif,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 dite loi "NOTRe" voulant accentuer l'information des conseillers municipaux,

Considérant que désormais le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de la fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, sur la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, en outre en préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel,

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été transmis puis présenté aux élus en séance communautaire du 23 février 2021 et que le DOB est intervenu en cette même séance du 23 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pour : 33

Abstention : 3
LESAGE Jean-Baptiste, MARVAUD Jean-Baptiste, HAMON Carole

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 20 682 151,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 8 221 755,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_092-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 35

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_092-BF

N° DEL_2021_092

Objet **Finances**

Budget annexe Énergie - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe « Énergies renouvelables » :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20 997,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 997,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 8 147,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 52 743,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 52 743,00 €. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 6 924,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 20 997,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 52 743,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_093-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_093-BF

N° DEL_2021_093

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Bourdonnais - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Bourdonnais » " :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 826 323,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 826 323,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 261 045,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 388 247,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 1 084 496,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 388 247,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 1 826 323,00€.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 2 388 247,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_094-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_094-BF

N° DEL_2021_094

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Justice- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Justice » " :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 132 933,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève 933,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 132 933,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 413 911,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 281 911,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 413 911,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 132 933,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 413 911,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_095-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_095-BF

N° DEL_2021_095

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Troptière- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Troptière » " :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 91 675,00 €. Le déficit de fonctionnement report s'élève à 36 885,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 91 675,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 42 790,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 15 531,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 42 790,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 91 675,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 42 790,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_096-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_096-BF

N° DEL_2021_096

Objet **Finances**

Budget annexe ZA les Olivettes 2- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA les Olivettes 2".

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 228 567,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 33 599,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 228 567,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 438 529,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 224 467,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 438 529,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 228 567,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 438 529,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_097-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_097-BF

N° DEL_2021_097

Objet **Finances**

Budget annexe Cap Malo - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Cap Malo " :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 145 670,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 145 670,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 1 145 670,00 €

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 553 368,00 €. Le déficit reporté s'élève à 1 553 368,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 563 368,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 1 145 670,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 1 553 368,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_098-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_098-BF

N° DEL_2021_098

Objet **Energie-Climat**

Budget annexe Filière bois - Budget Primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe « Ateliers-relais »:

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 29 810,00 €.Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 513,00 €.
- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 29 810,00 €.
Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 000,00 €.
- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 10 000,00 €.L'excédent d'investissement reporté s'élève à 10 000,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 29 810,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 10 000,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_099-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_099-BF

N° DEL_2021_099

Objet **Finances**

Budget annexe Ateliers relais - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Ateliers-relais » " :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 112 699,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 112 699,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 52 590,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 893 128,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 893 128,00 €.L'excédent d'investissement reporté s'élève à 123 009,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 112 699,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 893 128,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_100-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 35

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_100-BF

N° DEL_2021_100

Objet **Finances**

Budget annexe Domaine de Boulet - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Domaine de Boulet" :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 681 038,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 189 782,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 681 038,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 501 167,00 €.Le déficit d'investissement reporté d'élève à 3 705,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 501 167,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 681 038,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 501 167,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_101-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 35

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_101-BF

N° DEL_2021_101

Objet **Finances**

Budget annexe Chantier d'insertion- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Chantier d'insertion" :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 269 029,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 13 046,00 €

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 269 029,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 86 925,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 86 925,00 €. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 2 236,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 269 029,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 86 925,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_102-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_102-BF

N° DEL_2021_102

Objet **Finances**

Budget annexe SPANC- Budget primitif 202

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " SPANC " :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 397 038,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 397 038,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 79 028,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 118 693,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 118 693,00 €. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 25 565,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 397 038,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 118 693,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_103-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_103-BF

N° DEL_2021_103

Objet **Finances**

Budget annexe Chemin Renault- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Chemin Renault » " :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 280 129,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 280 129,00 €.. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 280 129,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 280 129,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 268 880,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 280 129,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 280 129,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 280 129,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_104B-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 35

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne, JOUCAN Isabelle

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_104B-BF

N° DEL_2021_104

Objet **Finances**

Budget annexe Commerces- Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " Commerces" :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 107 317,00€. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 1,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 107 317,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 180 066,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 180 066,00€. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 4 748,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 107 317,00€.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 180 066,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_105-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_105-BF

N° DEL_2021_105

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Chatelier - Budget primitif 2020

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Le Chatelier " :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 196 845,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 196 845,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 9 219,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 196 845,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 196 845,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 196 845,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 196 845 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 196 845 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_106-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_106-BF

N° DEL_2021_106

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Olivettes - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Olivettes".

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 71 300 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 71 300 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 35 300 €

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 426 534,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 423 534,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 426 534,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 71 300 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 426 534 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_107-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_107-BF

N° DEL_2021_107

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Cap Malo 3 - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Cap Malo 3" :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 46 945,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 46 945,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46 945,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 20,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 20,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 20,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 46 945,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 20,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_108-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_108-BF

N° DEL_2021_108

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Croix Couverte 2 - Budget primitif 2021
Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Croix Couverte 2"

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 26 762,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 26 762,00 €
- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 26 762,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 337 863,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 337 863,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 337 863,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 26 762,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 337 863,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_109B-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_109B-BF

N° DEL_2021_109

Objet **Finances**

Budget annexe ZA La Hemetière 2 - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA La Hemetière 2".

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 109 008,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 10 148,00 €

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 109 008,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 178 862,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 98 862,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 178 862,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 109 008,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 178 862,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_110-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_110-BF

N° DEL_2021_110

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Ecoparc - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Eco Parc".

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 357 327,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 357 327,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 6 539,00 €

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 898 928,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 798 200,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 898 928,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 357 327,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 898 928,00 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_111-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_111-BF

N° DEL_2021_111

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Les Quatre Chemins - Budget primitif 2021
Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA les quatre Chemins".

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 235 300,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève 9 469,00 €

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 235 300,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 225 827,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 168 316,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 225 827,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 235 300,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 225 827,00 €,

PRÉCISE que ce budget sera clôturé en 2021.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_112-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_112-BF

N° DEL_2021_112

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Le Stand - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA le Stand" :

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 409 905,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 409 905,00 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 17 156,00 €

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 409 904,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 193 456,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 409 904,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 409 905,00 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 409 904,00 €.

PRÉCISE que cette zone d'activité communautaire sera clôturée en 2021.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_113-BF

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 34

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
DUMILIEU Christian, MASSON Josette, BLACHE Marianne, RICHARD Jacques

Absents ayant donné pouvoir :
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210330-DEL_2021_113-BF

N° DEL_2021_113

Objet **Finances**

Budget annexe ZA Croix Couverte - Budget primitif 2021

Approbation

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante les grands équilibres du Budget Annexe " ZA Croix couverte".

Fonctionnement :
- Dépenses
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17 853,00 €. Le déficit de fonctionnement reporté s'élève à 8 653,00 €.

- Recettes
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 17 853,00 €.

Investissement :
- Dépenses
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 116 275,00 €. Le déficit d'investissement reporté s'élève à 115 275,00 €.

- Recettes
Les recettes d'investissement s'élèvent à 116 275,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 17 853 €.

ADOPTE le budget primitif 2021 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 116 275 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_114-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 34

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
DUMILIEU Christian, MASSON Josette, BLACHE Marianne, RICHARD Jacques

Absents ayant donné pouvoir :
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_114-DE

N° DEL_2021_114

Objet **Personnel**

RH

Modification du tableau des effectifs liée des avancements de grade

Le Président informe que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Pour rappel, le conseil communautaire a validé les lignes directrices de gestion suivantes lors de sa séance du 8 décembre 2020.

Avancement de grade :
Les avancements de grade sont réalisés à la condition obligatoire que la valeur professionnelle de l'agent soit reconnue dans le cadre l'entretien d'évaluation professionnelle (depuis au moins 3 ans)
En plus de cette condition, les principes suivants s'appliquent dans un souci d'équilibre entre l'accompagnement de la carrière professionnelle et la nécessaire maîtrise de la masse salariale.
Catégorie A : les avancements de grade sont réservés aux postes d'encadrement.
Catégorie B : les avancements de grade sont réservés aux postes nécessitant une expertise technique forte et assumant une responsabilité directe sur leurs missions, vérifiées par l'entretien d'évaluation professionnelle (depuis au moins 3 ans)
Catégorie C : les avancements de grade sont prononcés de manière automatique selon les conditions d'ancienneté complétées par l'implication et la manière de servir vérifiées par l'entretien d'évaluation professionnelle (une fois)

Promotion interne
Ratio promus/promouvables : 100 %
Les critères suivants ont été retenus par la collectivité afin de déterminer les dossiers des agents éligibles :
- minimum d'ancienneté dans le poste (5 ans)
- reconnaissance d'un décalage grade/missions dans le cadre de l'entretien d'évaluation (depuis au moins 3 ans)
- valeur professionnelle de l'agent reconnue dans le cadre de l'entretien d'évaluation (depuis au moins 3 ans)
- passage sans succès du concours ou impossibilité de passer le concours (titre)

Il est précisé que l'EPCI signifiera à l'agent au moment du dépôt du dossier de promotion interne soumis au Centre de Gestion, s'il est envisagé de créer ou de transformer le poste en cas de validation de la promotion interne.

Promotion interne : 15 agents sont potentiellement éligibles à la promotion interne. Au regard des critères des lignes directrices de gestion, aucun dossier ne peut être proposé.

Avancement de grade : 9 agents sont potentiellement éligibles à la promotion interne. Au regard des critères des lignes directrices de gestion, 5 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Conformément à l'avis de l'autorité territoriale, il convient de transformer (création /suppression) les postes éligibles aux avancements de grade.

Il s'agit de permettre l'avancement de grade aux agents suivants remplissant les conditions des lignes de gestion :

POLE	Fonction	catégorie	Grade actuel	avancement	Date de modification de poste
Pôle ressource	Assistante de pôle	C	adjoint adm pal 2e cl 4eme éch	adjoint adm ppal 1e cl 1er ech	01/05/2021
Pôle solidarité	Accompagnante petite enfance	C	agent social 6 eme ech	agent social ppal 2eme cl 4eme ech	01/05/2021
Pôle solidarité	Accompagnante petite enfance	C	agent social 6 eme ech	agent social ppal 2eme cl 4eme ech	01/05/2021
Pôle solidarité	Auxiliaire de puéricuture	C	Aux puer pal 2e cl 4eme ech	Aux puer pal 1 cl 1er ech	01/05/2021
Pôle eau et assainissement	Responsable de pôle	A	Ingénieur 4 ech	ingenieur ppal 1er ech	01/01/2022

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_114-DE

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement [illegible] particuliers des cadres d'emploi sus mentionnés. Le tableau des effectifs de l'établissement sera modifié en ce sens. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Monsieur le Président propose de transformer ces postes à compter des dates proposées ci dessus conformément à la proposition d'avancement de grade de l'autorité territoriale et de modifier le tableau des effectifs.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les crédits budgétaires inscrits,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe (catégorie C) à temps complet à partir du 1er mai 2021,

AUTORISE la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (catégorie C) crée par délibération n°366-2017 du 12 septembre 2017,

VALIDE la création d'un poste d'agent social principal 2èle classe (catégorie C) à temps complet à partir du 1er mai 2021,

AUTORISE la suppression d'un poste d'agent social (catégorie C) crée par délibération n°211/2016 du 5 juillet 2016,

VALIDE la création d'un poste d'agent social principal 2èle classe (catégorie C) à temps complet à partir du 1er mai 2021,

AUTORISE la suppression d'un poste d'agent social (catégorie C) crée par délibération n°211/2016 du 5 juillet 2016,

VALIDE la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1ere classe (catégorie C) à temps complet à partir du 1er mai 2021,

AUTORISE la suppression du poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2eme classe (catégorie C) crée par délibération n°211/2016 du 5 juillet 2016,

VALIDE la création d'un poste d'ingénieur principal (catégorie A) à temps complet à partir du 1er janvier 2022,

AUTORISE la suppression d'un poste d'ingénieur (catégorie A) crée par délibération n°368-2017 du 12 septembre 2017,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que les agents bénéficieront du régime indemnitaire applicable à leur grade,

MODIFIE en conséquence son tableau des effectifs à compter du 1er mai 2021.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_115-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 30 34

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
DUMILIEU Christian, MASSON Josette, BLACHE Marianne, RICHARD Jacques

Absents ayant donné pouvoir :
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_115-DE

N° DEL_2021_115

Objet **Personnel**

PAU

Création d'un poste permanent d'assistanat de pôle

Actuellement le pôle Aménagement et urbanisme est constitué de 13 agents

Depuis mars 2018, l'assistanat de pôle n'est plus partagé avec le Pôle Économie et Développement Durable mais assuré par un agent à temps plein du service des missions temporaires du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le recul sur les 3 années passées et le développement du pôle aménagement et urbanisme rendent nécessaire la pérennisation de ce poste à temps plein pour assurer quotidiennement l'ensemble des missions d'assistanat du Pôle Aménagement Urbanisme détaillée ci-dessous :
- accueil, assistanat général,
- gestion administrative des services mobilités (location de VAE, primes VAE, autopartage, navette et minibus)
- gestion des aides aux particuliers en faveur de la rénovation de l'habitat privé.

Monsieur le Président propose la création d'un poste permanent à temps plein catégorie C, sur le grade d'adjoint administratif, pour les missions d'assistanat et de gestion administrative du pôle aménagement et urbanisme à compter du 1er septembre 2021.

Le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale de ce grade, complété du régime indemnitaire lié au poste.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal, en section de fonctionnement,
Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCIDE de créer un poste permanent à temps plein catégorie C, sur le grade d'adjoint administratif, à compter du 1er mai 2021, pour les mission d'assistant-e du pôle aménagement et urbanisme,

PRÉCISE que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade de d'adjoint administratif et que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son poste.

PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_116-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_116-DE

N° DEL_2021_116

Objet **Urbanisme**

Petites Villes de Demain

Convention adhésion et contrat de projet

Suite à leur candidature déposée avec l'accompagnement de la Communauté de communes Val d'Ille- Aubigné, les communes de Melesse et La Mézière ont été retenues pour faire partie du programme « Petites Villes de Demain » réservé aux petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité dans leur bassin de vie.

Ce programme va permettre aux collectivités choisies de renforcer leur fonction de centralité par la mise en œuvre de nouveaux projets structurants ou en accompagnant ceux déjà engagés qui prennent en considération la transition écologique, l'amélioration de l'habitat, la revitalisation commerciale ou encore la préservation du patrimoine.

Ce dispositif constitue un outil de la relance au service des territoires et a d'ailleurs vocation à s'articuler avec le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Val d'Ille-Aubigné.

Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement du changement et de transformation, renforcé par le Plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites Villes de Demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, « Petites Villes de Demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Agence de transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire et il est décliné et adapté localement.

Afin d'acter l'engagement de la Communauté de communes Val d'Aubigné et des deux communes-membres retenues pour ce programme à savoir Melesse et La Mézière, M. le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver la signature d'une convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ». Cette convention d'une durée de 18 mois, qui est jointe en annexe de la présente délibération, a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la convention ;
- De présenter un succinct état des lieux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Concernant les principes d'organisation, la convention prévoit la mise en place d'un comité de projet qui pourrait être composé comme suit :

- M. Claude JAOUEN, Président de la CCVIA et Maire de Melesse,
- M. Pascal GORIAUX, Vice-Président de la CCVIA au Développement économique, emploi et économie sociale et solidaire et Maire de La Mézière,
- Mme Isabelle LAVASTRE, Vice-Présidente de la CCVIA à l'Urbanisme et aménagement de l'espace,
- M. Alain MORI, adjoint au Maire de Melesse en charge de l'Urbanisme et développement économique,
- M. Laurent RABINE, adjoint au Maire de La Mézière en charge du Bâtiment et de l'accessibilité,
- M. Benjamin LEON, conseiller municipal de Melesse délégué à la Démarche agenda 2030, développement durable et solidaire,
- M. Gilles RIEFENSTAHL, adjoint au Maire de La Mézière en charge de l'Environnement, de la voirie et du développement durable,

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_116-DE

- Le ou la Chef.fede projet,
- M. le Sous-Préfet d'arrondissement ou son représentant,
- M. le Directeur de la direction départementale des territoires et de la mer ou son représentant,
- Un.e élu.e du Département désigné.e par le Président du Conseil départemental et par un.e représentant.e de l'agence départementale concernée,
- les partenaires financiers et les partenaires techniques locaux

En terme d'ingénierie, le projet sera piloté et animé par un chef de projet « Petites Villes de Demain » qui sera recruté par la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. Ce poste peut être financé à 75 % par la Banque des Territoires (25%) et l'ANCT (50%) avec un plafond de 45 000 €.

Il est proposé que les 25 % restant à financer soient pris en charge, à parts égales, par les deux communes intégrées au programme PVD, Melesse et La Mézière, dans la limite du plafond de subvention susmentionné.

Vu que ce poste est une composante du dispositif Petite Ville de demain, faisant l'objet de cofinancements, il vous est proposé de créer un contrat de projet de 36 mois à compter du 1er juin 2021. Après vacance de poste contractuel, il vous sera proposé ultérieurement les modalités exactes de ce contrat de projet.

Au vu de cet exposé et des modalités envisagées, il vous est proposé de valider l'engagement de la Communauté de Communes dans le dispositif Petites Villes de Demain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pour : 35

Abstention : 1
MARVAUD Jean-Baptiste

Approuve la participation de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné au programme « Petites Villes de Demain » ;

Approuve la composition du comité de projet telle que décrite dans les développements ci-avant ;

Approuve la répartition retenue pour le financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » ;

Approuve le projet de convention qui est joint en annexe de la présente délibération et autoriser M. le Président à signer ce document ainsi que tout avenant qui pourrait intervenir ultérieurement ;

Autorise M. le Président à engager toute démarche, solliciter toute subvention et tout financement et à signer toute décision garantissant la bonne mise en œuvre et exécution du programme.

Approuve la création d'un poste en contrat de projet de 36 mois à compter du 1er juin 2021 pour assurer les missions de chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_117-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_117-DE

N° DEL_2021_117

Objet **Urbanisme**

Contentieux - ZAD de Beaucé

Protocole d'accord transactionnel

La Zone d'aménagement différé (ZAD) est un outil de maîtrise foncière à moyen et long terme. Elle permet aux collectivités locales, via l'utilisation du droit de préemption, de s'assurer progressivement de la maîtrise foncière des terrains où il est prévu à plus ou moins long terme une opération d'aménagement. Par voie de conséquences, cela évite que l'annonce d'un projet ne favorise une hausse artificielle des valeurs foncières susceptible de compromettre sa réalisation.
La ZAD peut être instaurée, pour une durée de 6 ans renouvelable, dans les zones urbaines, agricoles ou naturelles délimitées par le Plan Local d'Urbanisme. La création d'une ZAD doit être compatible avec le SCoT.
La loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit la possibilité pour les EPCI de créer des ZAD, par délibération motivée, après avis favorable des communes concernées, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du code de l'urbanisme.
Par délibération DEL_2019_371, la communauté de communes Val d'Ille-Aubigé a créé 5 ZAD :

- ZAD ouest de Beaucé située à La Mézière de 60 376 m²,
- ZAD Secteur nord de zone d'activité de la Troptière située à Vignoc de 10 434 m²,
- ZAD extension de la Bretèche située à Saint Symphorien de 8 104 m²,
- ZAD Extension sud-ouest du bourg située à La Mézière de 103 672 m²
- ZAD Extension sud située à Mouazé de 25 069 m².

Recours gracieux et contentieux

Par un courrier daté du 6 février 2020, deux propriétaires (Monsieur Bruno SEVESTRE et Madame Béatrice MAURICE) ont formé un recours gracieux tendant à ce que l'autorité administrative retire la délibération du 10 décembre 2019, en ce qu'elle approuve la création de la ZAD Ouest de Beaucé à la Mézière.
Il sera rappelé à ce stade qu'au terme de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, les délais à l'issue desquels une décision de l'administration doit intervenir ou est acquis implicitement et qui n'ont pas expiré avant le 12 mars 2020 ont été, à cette date, suspendus jusqu'au 23 juin 2020.
S'estimant confrontés à une décision tacite de rejet de ce recours gracieux, Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE ont régularisé le 2 juin 2020 auprès du Tribunal Administratif de RENNES une requête introductive d'instance tendant à l'annulation de la délibération du 10 décembre 2019 approuvant la zone d'aménagement différé ouest de Beaucé sur le territoire de la commune de La Mézière.
Cette instance est pendante auprès du Tribunal administratif de Rennes (n° 2002221).
Par une décision du 6 juillet 2020, la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a rejeté le recours gracieux formé par Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE.
Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE ont régularisé le 2 septembre 2020 auprès du Tribunal Administratif de RENNES une seconde requête introductive d'instance tendant à l'annulation de la décision du 6 juillet 2020 par laquelle le président de la communauté de communes de Val d'Ille - Aubigné a rejeté leur recours gracieux formé contre la délibération du 10 décembre 2019 approuvant la zone d'aménagement différé ouest de Beaucé sur le territoire de la commune de La Mézière.
Cette instance est pendante auprès du Tribunal administratif de Rennes (n° 2003751).
Depuis, les parties et leurs conseils se sont rapprochés et, à la l'issue des discussions et concessions réciproques, ont décidé de mettre fin à leurs différends et d'arrêter entre elles un protocole d'accord transactionnel.
Le projet de protocole est en pièce jointe. Il prévoit notamment que :

- La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné accepte de modifier le périmètre de la ZAD Ouest de Beaucé, selon le plan ci-joint.
- Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE s'engagent à renoncer à la poursuite des deux procédures en cours devant le Tribunal Administratif de RENNES, par le dépôt de deux mémoires en désistement.
- Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE s'engagent par ailleurs à renoncer à toute contestation dirigée à l'encontre du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 25 février 2020 en ce qui concerne les dispositions de ce PLUi relatives à la ZAD Ouest de Beaucé.

Monsieur le Président propose de valider le protocole transactionnel entre d'une part la Communauté de communes Val d'Ille-

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_117-DE

Aubigné et d'autre part Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE, ci-annexé, et sollicite l'autorisation de signer le protocole transactionnel ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE les termes du protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et d'autre part Monsieur SEVESTRE et Madame MAURICE, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit protocole d'accord transactionnel et tout autre document relatif à cette délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_118-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_118-DE

N° DEL_2021_118

Objet **Habitat**

Aides spécifiques à la rénovation de l'habitat

Evolution

Par délibération 272/2019 du Conseil communautaire du 9 juillet 2019, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a validé les aides spécifiques aux travaux de rénovation pour tous publics : l'élargissement de la « Prime indépendance énergétique », la création de la « Prime solaire » et de la « Prime rénovation performante B+ » ainsi que la modification de la « Prime accession-rénovation ».

Au vu du nouveau contexte d'aides au niveau national pour ces travaux, suite à des réflexions en interne sur le rôle incitatif de ces primes à ce jour et les économies potentielles pour l'EPCI, ainsi qu'une consultation en Commission Habitat du 02/02/2021, Monsieur le Président propose de revoir le dispositif comme suit :

1. PRIME BOIS DE CHAUFFAGE

Rappel des conditions actuelles :

Remplacement d'un ancien chauffage au bois (amélioration de la performance énergétique et de la qualité de l'air) ou d'un ancien chauffage « conventionnel » (fioul, propane/butane, gaz, électrique).

Cette aide est conçue sous le format d'un remboursement d'achat pour la consommation d'un combustible issu de la biomasse, sans critère de revenus.

- 1 000 maximum en cas d'installation d'appareils individuels à bois (remboursement € sur 3 ans)
- 2 000 € maximum en cas d'installation de chaudières à bois (remboursement sur 3 ans)

Conditions d'octroi :

- Occupants ou bailleurs installant un chauffage principal au bois ou remplaçant l'ancien
- Ancienneté du chauffage existant : 10 ans chaudières ou chauffage bois / 2 ans électricité
- Nouvel appareil bois Flamme Verte 7* ou équivalent installé par artisan RGE
- Exigence de qualité ou de reconnaissance locale pour le bois de chauffage
- Cumulable aides Anah, crédit d'impôt et prime accession-rénovation

Proposition d'évolution :

Depuis le 01/01/2020 une aide de l'État MaPrimeRénov (MPR) pour le public aux revenus « très modestes » et « modestes » cumulable avec les certificats d'économie d'énergie (CEE) a été mise en place. Cette prime a été élargie en 2021 aux ménages aux ressources supérieures au plafond Anah, ce qui limite fortement le reste à charge pour les travaux d'installation d'appareils individuels à bois.

Dans un objectif d'économie pour l'EPCI et de meilleure articulation avec les nouvelles aides nationales, le Président propose de **modifier les conditions de la « Prime bois de chauffage » de façon à rendre inéligibles à la prime de 1 000 € pour l'installation d'appareils individuels à bois les ménages aux ressources supérieures au plafond Anah, à savoir les ménages « intermédiaires » et « autres ».**

2. PRIME RENOVATION PERFORMANTE B+

Rappel des conditions actuelles :

Aide à la réalisation de rénovations atteignant l'étiquette « B ». Agir obligatoirement sur l'enveloppe + système de chauffage + ventilation

Subvention à l'investissement, sans critère de revenus :

- Aide de 20 % de l'investissement, plafonnée à 10 000 €
- Sur-prime de 2500 € en cas de labellisation BBC

Conditions d'octroi :

- Logements datant d'avant la RT2005
- Occupants ou bailleurs réalisant des travaux permettant d'atteindre l'étiquette B
- Obligation de réaliser un test d'étanchéité à l'air à la fin des travaux
- Isolation, ventilation et équipements respectant les critères CITE et posés par des artisans RGE
- Cumulable aides Anah, CEE et CITE mais non cumulable avec les autres aides spécifiques CCVIA

Proposition d'évolution :

Avec les aides nationales MaPrimeRenov et CEE depuis 2021, l'effet levier de l'aide de la CCVIA et son effet incitatif pourrait se retrouver renforcé, notamment pour les ménages les plus modestes.
Le souhait est également de renforcer la qualité des projet aidés, qui doivent servir de démonstrateur pour le territoire.

Le Président propose de :

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_118-DE

- réserver la prime rénovation performante aux propriétaires occupants aux revenus « très modestes » et « modestes » selon les critères de revenu de l'ANAH
- renforcer les exigences avec :

- **Un test d'étanchéité intermédiaire obligatoire, permettant de corriger la mise en œuvre avant l'achèvement des travaux**
- **La supervision technique de Pass'Réno veillant à proscrire les matériaux et les mises en œuvre non pertinents voire nuisibles pour la conservation du bâti traditionnel, selon les règles de l'art définies par des sources spécialisées reconnues (Atheba, AQC…)**

3. PRIME ACCESSION-RENOVATION

Rappel des conditions actuelles :
Aide à la réalisation de rénovations atteignant au moins l'étiquette « D » sans critère de revenus.

Subvention à l'investissement :

- Aide de 3 000 € pour les ménages de 1 à 3 occupants
- Aide de 4 000 € pour les ménages de 4 occupants ou plus

Conditions d'octroi :

- Être considéré ménage primo-accédant et occuper le logement pendant au moins 5 ans.
- Logement ou futur logement achevé depuis plus de 15 ans et situé dans le bourg d'une commune appartenant à la CCVIA, dont le coût d'acquisition doit être inférieur à 300 000 net vendeur.
- Atteinte d'une classe énergétique équivalente « D » estimée après travaux par un bilan énergétique de la communauté de communes. Les logements avec une étiquette équivalente « D » avant travaux devront atteindre une classe énergétique supérieure.
- Cumulable aides Anah, CITE (aujourd'hui MPR) et CEE mais non cumulable avec l'aide rénovation performante de la CCVIA

Proposition d'évolution :
Pour une meilleure lisibilité des dispositifs, la CCVIA s'est adaptée aux critères de l'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien du Conseil Départemental concernant les logements éligibles. Ainsi, pour les ménages dans le plafond PSLA, cette prime peut venir en complément des 4 000 ou 5 000 € du CD35 et de la majoration de logement vacant.

Le Président propose de f**aire évoluer l'aide de la CCVIA pour l'accession-rénovation en prenant les nouveaux critères fixés par le Département :**
- Coût d'acquisition maximum de 200 000 € net vendeur
- Eligibilité uniquement pour les logements en étiquette G, F ou E faisant l'objet de travaux d'amélioration énergétique permettant d'atteindre au moins l'étiquette D.

Les critères pour chaque prime sont précisés en annexe de la délibération.

Monsieur le Président propose de valider les nouvelles modalités et conditions d'attribution des « aides spécifiques du Vald'Ille-Aubigné pour les travaux de rénovation 2019-2022 », tel que définies ci-dessous et détaillées en annexe.

Vu la délibération 2019-272 instaurant les aides à la rénovation de l'habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE les nouvelles modalités et conditions d'attribution des « aides spécifiques du Val d'Ille-Aubigné pour les travaux de rénovation 2019-2022 » suivantes :

1. PRIME BOIS DE CHAUFFAGE
Rendre inéligibles à la prime de 1 000 € pour l'installation d'appareils individuels à bois, les ménages aux ressources supérieures au plafond Anah, à savoir les ménages dits « intermédiaires » et « autres ».

2. PRIME RENOVATION PERFORMANTE B+
- réserver la prime rénovation performante aux propriétaires occupants aux revenus « très modestes » et « modestes » selon les critères de revenu de l'ANAH
- renforcer les exigences avec :
  - Un test d'étanchéité intermédiaire obligatoire, permettant de corriger la mise en œuvre avant l'achèvement des travaux
  - La supervision technique de Pass'Réno veillant à proscrire les matériaux et les mises en œuvre non pertinents voire nuisibles pour la conservation du bâti traditionnel, selon les règles de l'art définies par des sources spécialisées reconnues (Atheba, AQC…)

3. PRIME ACCESSION-RENOVATION

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_118-DE

- Coût d'acquisition maximum de 200 000 € net vendeur
- Eligibilité uniquement pour les logements en étiquette G, F ou E faisant l'objet d[illegible] permettant d'atteindre au moins l'étiquette D.

PRÉCISE que les autres modalités et conditions d'attribution restent inchangées,

PRÉCISE que l'attribution de ces aides individuelles, selon ces nouvelles modalités, relève des attributions du Président par délégation du conseil communautaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_119-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_119-DE

N° DEL_2021_119

Objet **Mobilité**

Prêt du minibus communautaire

Modification de la convention et du règlement

Le véhicule de la CCVIA utilisé pour le service Mobi'Futé est également proposé à la location pour les associations de loi 1901, les collectivités territoriales, les CCAS et les établissements scolaires présents sur le territoire ou ayant un intérêt à agir sur le Val d'Ille-Aubigné en œuvrant en faveur des publics en insertion.

Lors du dernier Bureau communautaire, il a été décidé de restreindre la location du minibus aux seuls champs de l'action sociale et l'accès à l'emploi afin de ne pas entrer en concurrence avec le secteur privé et agir au regard des compétences de la CCVIA. Ces changements de conditions d'accès au service impliquent une modification du règlement et de la convention de prêt du minibus communautaire.

Monsieur le Président propose de modifier la convention et le règlement de prêt du minibus (en annexes) afin de limiter la location du véhicule aux CCAS et associations loi 1901 œuvrant en matière d'action sociale (ex : transport solidaire pour de l'aide alimentaire) et d'accès à l'emploi (actions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCIDE de modifier le règlement de prêt du minibus afin de limiter la location du véhicule aux CCAS et associations loi 1901 œuvrant en matière d'action sociale (ex : transport solidaire pour de l'aide alimentaire) et d'accès à l'emploi (actions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi).

VALIDE le nouveau règlement ci-annexé,

VALIDE les termes du nouveau modèle de convention de prêt ci-annexé.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210429-DEL_2021_120-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 33 35

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, KECHID Marine, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210429-DEL_2021_120-DE

N° DEL_2021_120

Objet **Tourisme**

Taxe de séjour

Convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle

Depuis le 1er janvier 2021, la taxe de séjour de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'applique sur l'ensemble du territoire communautaire. Dans ce cadre, une convention doit être établie entre le Département et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour fixer les modalités de reversement de la taxe additionnelle de séjour par le Val d'Ille-Aubigné au Département (le modèle de convention et la grille tarifaire de la taxe de séjour communautaire incluant les tarifs de la taxe additionnelle départementale sont joints en annexe).

Compte tenu du montant, soit une estimation d'environ 1 500€, perçu annuellement par le Val d'Ille-Aubigné () au titre de la taxe additionnelle de séjour, les reversements vers le Département se feront à la fin de chaque période de perception de la taxe de séjour, soit après le 31 mars et le 31 octobre de chaque année.

La convention prendra effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer la convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour et de procéder au versement de cette taxe selon les modalités déterminées dans la convention.

Vu l'article L3333-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_2020_014 du conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné en date du 14 janvier 2020 instaurant la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pas de participation : 1
MESTRIES Gaëlle

VALIDE les termes des la convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le président signer cette convention,

AUTORISE le versement de cette taxe selon les modalités déterminées dans la convention.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 28/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 28/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_121-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_121-DE

N° DEL_2021_121

Objet **Eau-Assainissement**

AEP - SPIR

Approbation du Protocole de liquidation

Selon ses statuts, le syndicat mixte de production d'eau potable d'Ille-et-Rance (SPIR) était un syndicat dit « à la carte » qui exerçait la compétence « production » à titre obligatoire et la compétence « distribution » à titre optionnelle.
Dans le cadre de la réorganisation de l'exercice de la compétence « eau » sur le territoire du SPIR, trois opérations ont été menées au cours de l'année 2019, à savoir :

- Le retrait des communes de Noyal sous Bazouges, Marcillé-Raoul, Guipel et Vignoc du syndicat intercommunal des eaux de la Motte aux Anglais à compter du 31 décembre 2019, dont le périmètre a de ce fait été totalement intégré dans celui de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR),
- Le retrait des communes de Saint-Gondran, Saint-Symphorien et Langouet du syndicat intercommunal des eaux de la Région de Tinténiac à compter du 31 décembre 2019, dont le périmètre a de ce fait été totalement intégré dans celui de la CCBR,
- Le retrait des syndicats intercommunaux des Eaux de Saint Aubin d'Aubigné et d'Alimentation en Eau Potable d'Aubigné – Feins – Montreuil-sur-Ille– Andouillé-Neuville du SPIR à compter du 31 décembre 2019, dont le périmètre a de ce fait été totalement intégré dans celui du Val d'Ille-Aubigné.

La CCBR étant devenue compétente en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2020, ces opérations de retrait ont donc conduit à la dissolution des syndicats intercommunaux des eaux de la Motte aux Anglais et de la Région de Tinténiac ainsi que celle du SPIR.

L'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 a donc mis fin à l'exercice de la compétence eau du SPIR et a constaté que la CCBR est devenue le seul membre du syndicat mixte ce qui conduit à sa dissolution de plein droit conformément aux dispositions de l'article L.5212-33 du CGCT.

La CCBR, par délibération du 16 janvier 2020, a par la suite confirmé la non-délégation de la compétence « Eau » aux syndicats compétents en matière d'eau existants au 1er janvier 2019 et inclus en totalité dans son périmètre.

En parallèle, le Val d'Ille-Aubigné et Liffré Cormier Communauté (LCC) sont devenues compétentes en matière d'eau potable à compter du 1er janvier 2020, de sorte que :

- La CCVIA est devenue compétente en lieu et place des communes de Guipel, Vignoc, Saint-Gondran, Saint-Symphorien et Langouet,
- La CCVIA s'est substituée au syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Aubigné – Feins – Montreuil-sur-Ille et au syndicat intercommunal des Eaux de Saint Aubin d'Aubigné (après retrait des communes de Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré et Gosné) qui ont été dissous,
- LCC s'est substituée aux communes de Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré et Gosné après leur retrait du syndicat intercommunal des Eaux de Saint Aubin d'Aubigné.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du CGCT, les modalités de liquidation de ce syndicat doivent faire l'objet d'un protocole approuvé par les différentes parties.

Les éléments figurant au protocole annexé correspondent en tous points aux principes établis lors de la rencontre politique avec les élus de la CCBR du 10/12/2019 (portant sur les modalités de dissolution du SPIR, SIE de Tinténiac et SIE de la Motte aux Anglais).

Résumé de la méthode :
- les biens sont affectés à l'EPCI sur lequel ils sont situés,
- la trésorerie du syndicat sert de variable d'ajustement entre les EPCI afin de compenser l'écart entre la valeur des biens effectivement récupérés et la valeur théorique des biens leur revenant (en application d'une clé de répartition « nombre d'abonnés »),

Résultats synthétiques :
- chaque EPCI récupère en biens propres les biens (usine, réseaux, ouvrages) physiquement situés sur son territoire pour une valeur nette comptable de : 147 868,63€ pour la CCVIA – 769 352,63€ pour CCBR – 13559,31€ pour L2C et 703,69€ pour le SIE d'Antrain (en substitution des communes de Marcillé-Raoul et Noyal-sous-Bazouges)
- les emprunts sont repris par la CCBR (et compensés en totalité par le SMG35),
- la trésorerie disponible est répartie comme suit : 400 403,46€ pour CCVIA – 412 612,58€ pour CCBR, 38 821,58€ pour le SIE d'Antrain et 148 887,32€ pour L2C,
- l'ensemble des biens (actifs et passifs) repris par la CCVIA dans le cadre de cette liquidation seront ensuite mis à disposition ou transférés à la Collectivité Eau du Bassin Rennais dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président propose d'approuver le protocole de liquidation annexé et sollicite l'autorisation de le signer.

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_121-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE les termes du protocole de liquidation du Syndicat de Production d'Ille et Rance,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole ci-annexé et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_122-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_122-DE

N° DEL_2021_122

Objet **Eau-Assainissement**

AEP - SIE Motte aux Anglais

Approbation du Protocole de liquidation

Les communes de Guipel, Marcillé-Raoul, Noyal-sous-Bazouges et Vignoc se sont retirées du syndicat intercommunal des eaux de la Motte aux Anglais au 31 décembre 2019 à effet du 1er janvier 2020, conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du CGCT, de sorte que le périmètre dudit syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de la Communauté de communes Bretagne Romantique.
La Communauté de communes Bretagne Romantique (CCBR), compétente en matière d'Eau depuis le 1er janvier 2020, s'est substituée à ses communes membres au sein du syndicat intercommunal des eaux de la Motte aux Anglais.
L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 met fin à l'exercice de la compétence eau du syndicat intercommunal des eaux de la Motte aux Anglais ce qui conduit à sa dissolution de plein droit conformément aux dispositions de l'article L.5212-33 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du CGCT, les modalités de liquidation de ce syndicat doivent faire l'objet d'un protocole approuvé par les différentes parties.
Les éléments figurant au protocole annexé correspondent en tous points aux principes établis lors de la rencontre politique avec les élus de la CCBR du 10/12/2019 (portant sur les modalités de dissolution du SPIR, SIE de Tinténiac et SIE de la Motte aux Anglais).

Résumé de la méthode :
- les biens sont affectés à l'EPCI sur lequel ils sont situés,
- la trésorerie du syndicat sert de variable d'ajustement entre les EPCI afin de compenser l'écart entre la valeur des biens effectivement récupérés et la valeur théorique des biens leur revenant (en application d'une clé de répartition 50 % volumes consommés / 50 % linéaire de réseau),

Résultats synthétiques :
- chaque EPCI récupère en biens propres les biens (usine, réseaux, ouvrages) physiquement situés sur son territoire pour une valeur nette comptable de : 1 084 049,21€ pour la CCVIA – 2 631 691,98€ pour CCBR – 876 251,17 € pour le SIE d'Antrain (en substitution des communes de Marcillé-Raoul et Noyal-sous-Bazouges)
- les emprunts sont repris par la CCBR,
- la trésorerie disponible est répartie comme suit : 205 482,58€ pour CCVIA – 106 666,15€ pour CCBR,
- le SIE d'Antrain devra par ailleurs reverser une compensation de trésorerie de 68 532,42€ au profit de la CCVIA et de 35 575,23€ au profit de la CCBR,
- des compensations de frais financiers d'emprunt devront enfin être réglées au profit de la CCBR : 2 630,58€ par le SIE d'Antrain et 4 626,73€ par CCVI,
- l'ensemble des biens (actifs et passifs) repris par la CCVIA dans le cadre de cette liquidation seront ensuite mis à disposition ou transférés à la Collectivité Eau du Bassin Rennais dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président propose d'approuver le protocole de liquidation annexé et sollicite l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE les termes du protocole de liquidation du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Motte aux Anglais,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole ci-annexé et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_123-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 24/03/2021 **Date d'affichage :** 24/03/2021	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 38 31 36

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 19 Heures 00, à la Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, BERNABE Valérie, MACE Marie-Edith, MESTRIES Gaëlle, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, LESAGE Jean-Baptiste, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, VASNIER Pascal, ELORE Emmanuel, RICHARD Jacques, TAILLARD Yvon, BOURNONVILLE Noël, DEWASMES Pascal, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric, LOUAPRE Bernard

Absents :
MASSON Josette, BLACHE Marianne

Absents ayant donné pouvoir :
DUMILIEU Christian donne procuration à RICHARD Jacques
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Alain donne procuration à DUMAS Patrice
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_123-DE

N° DEL_2021_123

Objet **Eau-Assainissement**

AEP - SIE Tinténiac

Approbation du Protocole de liquidation

Dans le cadre de la loi MAPTAM, les communes de Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan et Miniac-sous-Bécherel, membres de Rennes Métropole se sont retirées du SIE de la Région de Tinténiac au 1er janvier 2015. Depuis cette date, aucun protocole de retrait n'a été établi entre le SIE et ces communes, dont la compétence eau potable a été transférée à la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR).

Dans le cadre de la loi NOTRe, considérant les délibérations des conseils municipaux suivant, les communes de Langouet, Saint-Gondran et Saint-Symphorien se sont retirées du SIE au 31/12/2019 à effet du 1er janvier 2020, conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du CGCT, de sorte que le périmètre du syndicat soit inclus en totalité dans le périmètre de la CC Bretagne Romantique.

La Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) compétente en matière d'eau depuis le 1er janvier 2020, s'est substituée à ses communes membres au sein du SIE. La CCBR, par délibération du 16 janvier 2020, a confirmé la non délégation de la compétence Eau aux syndicats anciennement compétents en matière d'eau existants au 1er janvier 2019 et inclus en totalité dans son périmètre.

L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 a mis fin à l'exercice de la compétence Eau du SIE et constate que la CCBR est devenue le seul membre du syndicat ce qui conduit à sa dissolution de plein droit conformément aux dispositions de l'article L. 5212-33 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du CGCT, les modalités de liquidation de ce syndicat doivent faire l'objet d'un protocole approuvé par les différentes parties.
Les éléments figurant au protocole annexé correspondent en tous points aux principes établis lors de la rencontre politique avec les élus de la CCBR du 10/12/2019 (portant sur les modalités de dissolution du SPIR, SIE de Tinténiac et SIE de la Motte aux Anglais).

Résumé de la méthode :
- les biens sont affectés à l'EPCI sur lequel ils sont situés,
- la trésorerie du syndicat sert de variable d'ajustement entre les EPCI afin de compenser l'écart entre la valeur des biens effectivement récupérés et la valeur théorique des biens leur revenant (en application d'une clé de répartition 50 % volumes consommés / 50 % linéaire de réseau),
- le dossier MAPTAM a été traité en 1er lieu et les résultats sont impactés au CA 2019 du syndicat avant traitement du dossier loi NOTRe (avec des clés de répartition différentes négociées entre CCBR et la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)),

Résultats synthétiques :
- chaque EPCI récupère en biens propres les biens (usine, réseaux, ouvrages) physiquement situés sur son territoire pour une valeur nette comptable de : 706 122.18€ pour la CCVIA – 10 787 996.41€ pour CCBR – 1 216 010.54 € pour CEBR(au 31/12/2014)
- les emprunts sont repris par la CCBR,
- la trésorerie disponible est répartie comme suit : 46 053.52€ pour CCVIA – 268 253.10€ pour CCBR,
- la CEBR devra par ailleurs reverser une compensation de trésorerie de 87 691.92€ au profit de la CCBR et de 6 407.21€ au profit de la CCVIA,
- des compensations de frais financés d'emprunt devront enfin être réglées entre les parties, notamment 1 535.17€ à verser par CEBR au profit de CCVIA et 6 341.56€ par CCVIA au profit de la CCBR.
- l'ensemble des biens (actifs et passifs) repris par la CCVIA dans le cadre de cette liquidation seront ensuite mis à disposition ou transférés à la CEBR dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président propose d'approuver le protocole de liquidation annexé et sollicite l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE les termes du protocole de liquidation du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole ci-annexé et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210427-DEL_2021_123-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/04/2021
Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des deliberations,
Le 27/04/202
Le Président, Claude Jaouen